

Iran : La soif de liberté

« Papa, les peines ont été prononcées. Je suis condamné à mort. Ne le dis pas à maman. », Mohammad Mehdi Karami, 21 ans, pendu le 7 janvier 2023.

C'est par une minute de silence, le lundi 6 février 2023, que s'est ouverte la conférence relative à la situation en Iran, en hommage à Mohammad Moradi, étudiant à nos côtés sur les bancs de l'Université Lyon III. Réfugié iranien à Lyon, il s'est donné la mort le 26 décembre 2022 pour attirer l'attention sur la répression exercée contre les manifestants par la République islamique d'Iran.

Les manifestations contre le régime iranien ont commencé après la mort de Mahsa Amini, 22 ans, morte trois jours après avoir été arrêtée le 13 septembre 2022 à Téhéran pour le port d'un voile « mal mis ». Les revendications des manifestants se concentrent autour de la liberté et du respect des droits des femmes. « Femme, vie, liberté » est le slogan clamé par les insurgés iraniens qui souhaitent en faire leur devise.

Cette conférence a alors été l'occasion pour les étudiants du Collège de droit de mieux appréhender la réalité du régime politique iranien et d'échanger autour de droit international des droits de l'homme, ses principes et ses limites. En témoigne la position de l'Occident face à ce conflit interne. Les intervenants ont en outre mis en lumière l'instrumentalisation du droit faite par la République islamique en Iran aux fins de légitimer ses actions.

Les étudiants lyonnais ont pu bénéficier de témoignages provenant directement de manifestants iraniens anonymes, lesquels ont retenu toute l'attention des auditrices et auditeurs du Collège de droit.

Je tiens à remercier, au nom des responsables de la formation et de l'ensemble des étudiants présents, Maitres Roskana Naserzadeh, François Saint-Pierre et Ehsan Hosseinzadeh pour nous avoir livré leur analyse de cette terrible situation, et pour nous avoir permis de comprendre un peu mieux, à la lumière du droit international et des droits et libertés fondamentaux, les enjeux de la situation des Iraniennes et des Iraniens.

Mattéo DUGUA, étudiant en 3^{ème} année de licence en droit privé.

Les étudiants du Collège de Droit, auquel j'ai la grande fierté de participer, ont eu la chance d'assister à une conférence informant de la nature du régime iranien régime constitutionnel iranien. Plusieurs témoignages, de manifestants notamment, sont venus ponctuer les riches explications des experts que nous avons reçus à l'Université Jean Moulin : Maîtres Ehsan Hosseinzadeh, Roksana Naserzadeh et François Saint-Pierre. Je ne saurais mieux vous faire part de notre engouement pour cette intervention qu'en partageant les propos qui suivent.

IRAN : SOIF DE LIBERTÉ

Diatribes ou justesse des mots posés sur un régime totalitaire ? À vous d'en décider.

« *Femme, vie, liberté* ». Entendez le peuple iranien scander ces mots. « *Femme, vie, liberté* »
Vous êtes brusquement plongés au cœur d'une manifestation, le sol gronde, la terre chauffe
et vous voilà entourés des esprits rebelles composant le cortège.

J'emprunte le titre de cet article à ma chère amie Anahita, car c'est grâce à son grand courage que nous avons eu la chance de prendre part à cette conférence, débutée par un hommage rendu à notre camarade étudiant, Monsieur Mohammad Moradi. L'utilisation du droit par la République islamique d'Iran nous oblige aujourd'hui à compter les trop nombreuses victimes, hommes comme femmes présents dans les mouvements insurrectionnels, mobilisés pour défendre leurs libertés. **Leurs témoignages ne doivent pas être perdus dans l'effervescence contemporaine.**

Officiellement conforme aux principes démocratiques, officieusement meurtrier et discriminatoire, ce régime brutal prend racine en Iran dès la Révolution de 1979. Maître Hosseinzadeh, avocat au barreau de Téhéran et Président de l'association « *Iran of the World* » nous met en garde : « *La loi peut créer un Etat totalitaire [agissant] contre les droits de l'homme* », et le cas iranien ne déroge tristement pas à ces dires.

L'imprévision des lois, les prisons secrètes, les arrestations arbitraires, voilà de quoi faire frémir nos États de droit les plus libéraux. Hannah Arendt dépeignait l'Etat totalitaire comme celui appliquant une systématique immixtion du domaine public dans la sphère privée.

Or, le contrôle de « *Coranité* » exercé par le Conseil des gardiens illustre ce caractère ouvertement totalitaire du régime : élargissant sans cesse l'application que celui-ci fait des interdictions prévues par la *Charia*, ce Conseil effectue un véritable contrôle de conformité déguisé en contrôle de constitutionnalité, impactant dès lors chaque domaine de la vie quotidienne.

Et alors, l'article 24 de la Constitution, symbole de la liberté médiatique, perd tout sens lorsqu'il est, comme actuellement, strictement cantonné à des domaines excluant au fond tout sujet traitant des fondements de l'islam. **C'est ainsi que se maintient ce système : par une centralisation extrême des prérogatives entre les mains du Guide suprême non-élu, lui-même maintenu par ce système totalitaire.**

Vous avancez, soulevé par le cortège. Vous criez, mais on vous entend mal. Vous marchez en rythme, d'un pas lourd et déterminé, et vous vous savez sur la voie tant espérée de la libération.

La liberté politique, loin d'être respectée mais très médiatisée, rend d'autant moins concevable l'absence de liberté judiciaire. Et pourtant, se tiennent chaque jour des jugements arbitraires et discriminants, particulièrement défavorables aux femmes et aux communautés LGBTQIA+. Il s'agit en outre de la désignation par le Guide suprême d'un clergé, aux fins de régir le pouvoir judiciaire : **un examen, non seulement juridique, mais aussi de la pensée politique du candidat, est réalisé avant chaque nomination à la magistrature iranienne.** Les manifestations du corps des avocats iraniens, dont cinquante ont été arrêtés dans les derniers mois, visent au respect des droits de l'homme et à l'obtention d'une autonomie du pouvoir judiciaire.

La séparation des pouvoirs, si chère à Montesquieu, auteur par ailleurs des Lettres persanes, ne semble jamais avoir existé : les *Fatva*, textes de loi dont dispose l'article 110 de la Constitution iranienne relatif aux pouvoirs du Guide suprême, parfois de toute pièce créées puis promulguées par l'Ayatollah, sont ainsi rendues imprévisibles et interprétées conformément à la *Charia* littéralement « *le chemin pour respecter la loi de Dieu* », dont les règles très restrictives de liberté sont impératives.

« **Le pouvoir de l'Etat n'a pas tous les droits.** » s'exprime Maître Naserzadeh, avocate au barreau de Lyon et seconde intervenante de la conférence. En effet, doit persister une nécessité pour l'Etat de respecter les droits des

personnes, les libertés fondamentales, et notamment civiques, respectant ainsi la diversité de son peuple, et abolissant la discrimination systématique dont font l'objet certaines communautés.

Un bruit sourd, puis deux et trois. Des enfants qui crient, des hommes à terre.

Voilà le tournant sanglant qu'a pris la manifestation.

Et malgré cela, des voiles jetés dans le brasier, la menace n'effraie plus,
le risque est étouffé par le courage, immense.

La militarisation de la société désormais prévue à l'article 150 de la Constitution, s'est largement accélérée depuis 1979 à travers le groupe des Gardiens de la Révolution, dont les missions principales sont la répression de la population, l'encadrement des élections, ou encore la censure de la presse. Selon Maître Hosseinzadeh, il s'agit d'un véritable « *coup d'Etat par la loi* », par une organisation encore non-reconnue comme terroriste malgré les demandes adressées à l'Organisation des Nations Unies. Le régime iranien s'efforce de « *garder la Révolution* » et ainsi de perpétuer des crimes sur les territoires étrangers, notamment français.

Or, la main armée du régime iranien perpétue en ce moment-même des crimes dont l'ampleur n'est peut-être pas encore suffisamment mesurée par les Occidentaux, comme l'a souligné Maître Saint-Pierre. Ladite police des mœurs, coupable de centaines de crimes demeurés impunis, voire légitimés par un système totalitaire à tendance dictatoriale, un candidat unique se présentant à l'élection présidentielle, veille au respect de tous des normes produites par le régime. C'est celle-ci que l'on retrouve à l'origine de l'assassinat de Mahsa Amini en septembre 2022.

« *Nous, les hommes, étions en train de dormir. Mahsa Amini nous a réveillés.* » Voilà l'enjeu de l'insurrection iranienne. Voilà l'enjeu de cette lutte, féminine comme masculine, grondant plus chaque jour dans les rues de Téhéran, Isfahan et Arak pour défendre les droits des femmes. Ces femmes à qui tout a été ôté : vierges et promises au paradis, il était inconcevable de les exécuter sans les avoir préalablement violées ; au corps honteux, elles devaient le maintenir caché de tous, sous peine d'arrestation. Voilà le sort des femmes iraniennes depuis 1979.

Ce combat doit être mené, sous la bannière « *Femme, vie, liberté* », pour enfin mettre fin à la honte que s'inflige l'humanité entière.

« *J'ai compris que malgré la peur, il était possible de revendiquer nos droits.* »

Pas question de renoncer, mais il est temps de fuir : les soldats arrivent, laissant sur leur passage des douilles, comme l'aurait fait un enfant pour ne pas perdre son chemin.

Le travail des médias en Iran se trouve complètement obstrué par les lois et leur application précautionneuse par les détenteurs du pouvoir politique iranien. Le chef de la télévision iranienne, nommé par le Guide suprême en collaboration avec les Gardiens de la Révolution, pousse parfois les détenus, expatriés pour la plupart, à réaliser des confessions forcées à la télévision nationale. Deux français ont récemment fait l'objet de telles confessions dénoncées par le Quai d'Orsay, les qualifiant de « *mises en scène indignes* »¹.

« *Je veux avoir la liberté de choisir.* » Vous vous extirpez de la foule brûlante, et prenez de la hauteur.

Comment un peuple peut-il combattre son armée ?

Le courage d'ôter son voile lorsque le port en est strictement imposé, c'est refuser le dictat de mœurs imposé à la moitié d'un peuple : femmes opprimées, aujourd'hui révoltées. Anahita raconte, avec une émotion si pure et honnête qu'elle fut immédiatement transmise au public qui la recueillit avec beaucoup de bienveillance. **Il ne s'agit pas que d'entendre, il s'agit de tendre l'oreille, d'écouter, et de comprendre, enfin.**

Et voici que l'une d'elles ose enfin affirmer « *Je ne sais pas quand, mais nous finirons par tenir la victoire entre nos mains.* »

¹ Article FranceInfo, en date d'Octobre 2022

Héloïse Pavoine,
*Élève de Deuxième année de Licence en Droit
et Science politique et au Collège de Droit*